

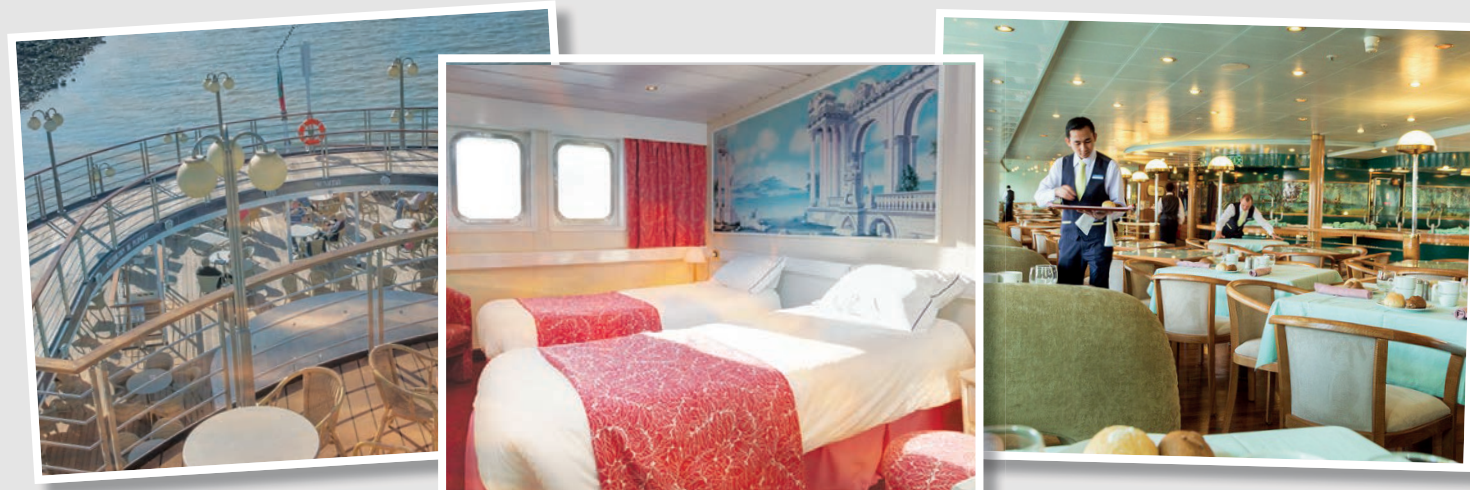


## Le navire de votre croisière *Le M/S Astoria*

### Un nouveau bateau à taille humaine !

Récemment rénové, le M/S Astoria conserve le charme des paquebots d'ancienne génération et le confort d'un navire à taille humaine. Son atmosphère chaleureuse et exclusive enchantera ses 500 passagers. Ce véritable « hôtel flottant » dispose de nombreux espaces spécialement aménagés pour votre détente. De votre cabine, ou confortablement installé dans les chaises longues mises à votre disposition, vous découvrirez chaque jour un point de vue nouveau.

Vous profiterez également d'une cuisine raffinée dans la très belle salle de restaurant d'inspiration art déco dont le cadre évoque la tradition des grandes brasseries.



Photos non contractuelles

### Un navire tout confort

259 cabines, espace internet, bibliothèque, salle de gym, salon de beauté, sauna, piscine.

- A bord du M/S Astoria, vous vivrez une expérience maritime traditionnelle dans un cadre chaleureux. Vous pourrez bénéficier de nombreuses installations pour votre détente et vos loisirs : le restaurant Olissipo et le Buffet Lotus, des bars et salons, un auditorium, un espace internet (service payant), une bibliothèque, une salle de gymnastique, un espace bien être avec un salon de beauté (prestations payantes) et un sauna, une boutique proposant toute sorte d'articles détachés, une chapelle, une piscine et enfin une magnifique salle de spectacle. Les différents ponts du bateau sont desservis par 2 ascenseurs.
- Réparties sur 5 ponts passagers et 11 catégories différentes, les 259 cabines intérieures et extérieures sont d'une superficie de 12 à 18m<sup>2</sup> (30m<sup>2</sup> pour les Suites Deluxe). Le M/S Astoria propose ainsi un large choix de cabines confortables avec lit double ou lits jumeaux. Chacune d'entre elles est équipée d'une climatisation individuelle et dispose d'une salle de bain avec baignoire et sanitaires privés, une armoire, un espace de rangement, une télévision, un sèche-cheveux et un coffre-fort personnel. Les Juniors Suites et les Suites Deluxe avec balcon sont également dotées d'un jacuzzi et d'un coin salon.
- Vous pouvez déguster votre petit-déjeuner sous forme d'un riche buffet dans la salle de restaurant ou au buffet Lotus, à l'intérieur comme à l'extérieur. Le déjeuner est également servi en buffet au buffet Lotus et à la carte au restaurant. L'après-midi, le thé est servi accompagné de pâtisseries.

À chaque dîner, retrouvez votre table réservée avec vos serveurs et votre maître d'hôtel, dans une atmosphère propice aux échanges.  
En soirée, un petit snack vous sera proposé après le spectacle.

## Pour embarquer, c'est très simple !

### 1. Choisissez votre cabine à bord du M/S Astoria dans le tableau ci-dessous :

PRIX TTC EN € PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE DU 20 AU 30 JUILLET 2020			
CAT.	TYPE DE CABINE	PONT	CROISIÈRE FJORDS
1	INTÉRIEURE STANDARD	Pacific, Atlantic	2 690 €
2	INTÉRIEURE SUPÉRIEURE	Mediterranean, Navigators	2 995 €
2S	INTÉRIEURE INDIVIDUELLE	Mediterranean, Navigators, Promenade	3 890 €
3	INTÉRIEURE PREMIUM	Navigators	3 325 €
4	EXTÉRIEURE STANDARD HUBLOT	Pacific	3 640 €
5	EXTÉRIEURE SUPÉRIEURE HUBLOT	Atlantic	3 795 €
6	JUNIOR SUITE HUBLOT	Pacific	3 960 €
7	EXTÉRIEURE STANDARD SABORD	Mediterranean	4 120 €
8	EXTÉRIEURE SUPÉRIEURE SABORD	Promenade, Navigators	4 275 €
9	EXTÉRIEURE PREMIUM SABORD	Promenade	4 590 €
10	JUNIOR SUITE SABORD	Mediterranean	5 540 €
11	SUITE DELUXE BALCON	Navigators	6 800 €

Supplément pour une cabine double à usage individuel sur les catégories 2 à 8 : 60% sur les catégories 9 à 11 : 80% (hors taxes aériennes et portuaires).

#### NOS PRIX COMPRENNENT

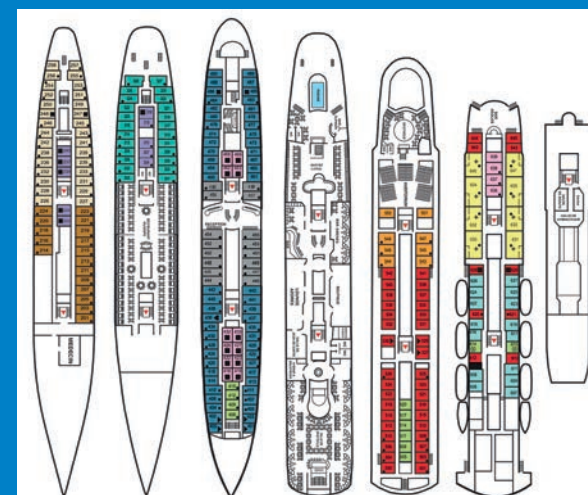
- Le transport aérien Paris/Trondheim et Tromsø/Paris sur vol spécial ou régulier
- Les taxes aériennes (160€ à ce jour) et les taxes portuaires (80 € à ce jour), variables et susceptibles de modifications
- L'hébergement à bord dans la catégorie de cabine choisie
- La pension complète (petit déjeuner, déjeuner, thé de l'après-midi, dîner et snack de minuit) et l'eau, le vin, thé ou café pendant les repas à bord
- Toutes les activités et animations à bord (cocktail, soirée du Commandant, ateliers, spectacles et soirées musicales)
- Le port des bagages à l'embarquement et au débarquement
- Les frais de services au personnel de bord
- Les services d'un Directeur de croisière francophone et de son équipe
- Une série de conférences dispensées par un spécialiste de la région.

#### NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Les boissons autres que celles mentionnées
- Les excursions optionnelles
- Les dépenses à caractère personnel
- Les assurances voyages.

#### FORMALITÉS POUR LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité obligatoire.
- Les ressortissants hors UE sont priés de consulter leur ambassade ou leur consulat.



### 2. Réservez par téléphone ou par courrier :



#### INFORMATIONS AU

**01 41 33 59 59**

en précisant **AMI DES JARDINS**

Du lundi au vendredi de 9h à 18h



#### PAR COURRIER

(en renvoyant le bulletin de pré-inscription dûment complété)

Croisière l'Ami des Jardins  
CAP NORD, SPITZBERG ET LES ILES  
LOFOTEN

MD VOYAGES - 8 RUE FRANÇOIS ORY  
92543 MONTRouGE CEDEX



#### PAR MAIL

(en renvoyant le bulletin de pré-inscription dûment complété)

**voyages@mondadori.fr**



# SPITZBERG CAP NORD

NORVÈGE

ET LES

# ILES LOFOTEN



**CROISIÈRE  
PASSION  
DU 20 AU 30  
JUILLET 2020**



Le M/S Astoria  
259 cabines seulement !





**L'Ami des jardins** vous entrouvre les portes d'un monde magique, véritable trésor de la planète... vers une nature sauvage et jusqu'à présent préservée !



JOURS	DATES	ESCALES	ARRIVÉE*	DÉPART*
1	Lundi 20 juillet 2020	PARIS - TRONDHEIM		18h00
2	Mardi 21 juillet 2020	NAVIGATION - GLACIER SVARTISEN		
3	Mercredi 22 juillet 2020	GRAVDAL (ILES LOFOTEN)	09h00	20h00
4 & 5	Jeudi 23 et Vendredi 24 juillet 2020	EN MER		
6	Samedi 25 juillet 2020	NY ALESUND - NAVIGATION BAIE DE LA MADELEINE	6h00	10h00
7	Dimanche 26 juillet 2020	LONGYEARBYEN	06h00	13h00
8	Lundi 27 juillet 2020	EN MER		
9	Mardi 28 juillet 2020	HONNINGSVAG	19h00	00h30 (+1)
10	Mercredi 29 juillet 2020	TROMSO	15h00	
11	Jeudi 30 juillet 2020	TROMSO - PARIS		

\*Les horaires sont donnés à titre indicatif en heure locale et ne concernent que les horaires de navigation du M/S Astoria.

**JOUR 1 - LUNDI 20 JUILLET**

**PARIS - TRONDHEIM (Norvège)**

Envol pour Trondheim par vol spécial ou régulier. À l'arrivée, transfert au port et installation à bord du M/S Astoria.



Maisons de pêcheurs

**JOUR 2 - MARDI 21 JUILLET**

**NAVIGATION - GLACIER SVARTISEN**

Profitez de cette journée pour participer aux activités proposées à bord. Vous pourrez aussi admirer les magnifiques paysages, notamment lors du passage devant le glacier Svartisen. C'est le deuxième glacier de la Norvège par sa superficie. Possibilité de débarquement en chaloupe selon les conditions météorologiques.

**JOUR 3 - MERCREDI 22 JUILLET**

**GRAVDAL (ILES LOFOTEN)**

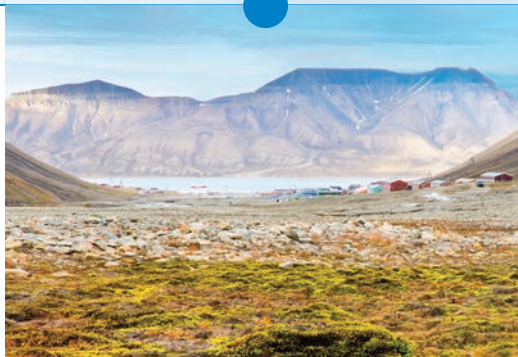
Les îles Lofoten sont ancrées dans les eaux poissonneuses de la mer de Norvège, au nord du cercle polaire. Une nature à l'état sauvage qui vous offre des paysages à couper le souffle : montagnes grandioses, fjords d'un bleu profond ou encore colonies d'oiseaux dont le très protégé pygargue à queue blanche ou aigle de mer. La pêche constitue encore l'activité principale des Lofoten.

**EN OPTION**

**Le village d'Å (journée entière, déjeuner inclus)**

Vestvagoy est la seconde plus grande

**Longyearbyen, capitale du "Svalbard"**



île des Lofoten. Vous traverserez le village de Leknes en passant devant l'église Flakstad (datant de 1780) caractérisée par ses coupes à bulbes. Continuation vers le village de Reine, magnifiquement entouré par des montagnes. Après le déjeuner, découverte d'Å qui fut pendant très longtemps un village traditionnel de pêche spécialisé dans le poisson séché. Aujourd'hui, la plupart des bâtiments sont des musées. On peut y admirer l'ancienne boulangerie, les cabanes de pêcheurs et la maison où l'on produisait l'huile de foie de morue que vous pourrez déguster lors de la visite du Musée de la pêche !

Prix/pers. : 155€. Niveau de difficulté : facile

**OU**

**L'île de Vestvågøy et le musée Viking.**

Tour de l'île de Vestvågøy pour découvrir son contraste saisissant entre les riches terres agricoles et la belle plage de sable blanc, un paysage escarpé de rochers et de montagnes... Continuation vers Borg pour la visite du Musée Viking. C'est ici que furent découverts d'importants vestiges témoignant de la période Viking, dont la plus grande maison jamais découverte (83m de long et 9m de haut). Une réplique a été construite juste à côté des fouilles, pour représenter l'habitat vers l'an 900. Au retour, arrêt à Unstad pour apprécier le magnifique panorama face à l'océan Atlantique.

Prix/pers. : 70 €. Niveau de difficulté : facile



Gravdal

**Eléphants de mer**



**JOURS 4 ET 5 - JEUDI 23 ET VENDREDI 24 JUILLET**

**JOURNÉES EN MER**

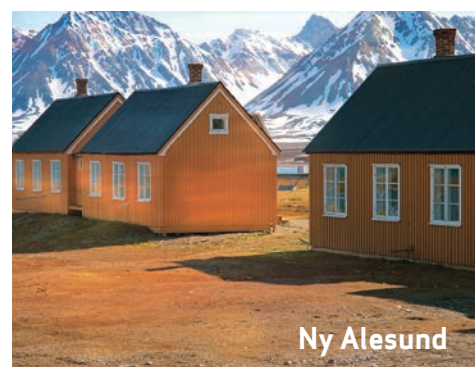
Profitez de ces journées de navigation pour participer aux activités proposées à bord.

**JOUR 6 - SAMEDI 25 JUILLET**

**NY ALESUND**

Tôt le matin, arrivée à Ny Alesund. Cette petite commune qui ne compte que quelques dizaines d'habitants, essentiellement des scientifiques travaillant au centre de recherche sur l'Arctique et de surveillance de l'environnement, possède néanmoins son bureau de poste et sa boutique de souvenirs. L'équipe du M/S Astoria vous assistera pour une balade insolite à travers la localité la plus septentrionale du monde !

Dans l'après-midi, navigation dans La Baie de la Madeleine, constituée de quatre glaciers rejetant leurs icebergs dans la baie. Le spectacle est grandiose et majestueux, où les glaciers forment une sorte d'amphithéâtre naturel. C'est aussi un paradis pour la faune arctique. Cette baie était autrefois le terrain de chasse favori des baleiniers.



Ny Alesund

**Cabanes de pêcheurs des Iles Lofoten**



**JOUR 7 - DIMANCHE 26 JUILLET**

**LONGYEARBYEN**

Longyearbyen est la capitale du « Svalbard ». Située à 78° de latitude nord, la petite bourgade demeure la capitale administrative la plus septentrionale de la planète. Elle tient son origine de l'exploitation minière de charbon qui commença au début du XXe siècle et fut principalement entreprise par les Russes. Aujourd'hui, la petite ville qui compte un peu plus de 2000 habitants, s'est largement tournée vers le tourisme. Notre équipe vous assistera dans la découverte de cette ville du bout du monde.

**JOUR 8 - LUNDI 27 JUILLET**

**JOURNÉE EN MER**

Profitez de cette journée de navigation pour participer aux activités proposées à bord.

**JOUR 9 - MARDI 28 JUILLET**

**HONNINGSVAG**

Après une journée de navigation, arrivée en soirée à Honningsvåg pour atteindre le Cap Nord.

**EN OPTION**

**Excursion au Cap Nord.** Le cap Nord est un rocher s'élevant à 307 m au-dessus du niveau de la mer. Point le plus septentrional d'Europe, il est symbolisé par une sphère métallique représentant le globe terrestre. Temps libre pour visiter le site et le centre d'information. Si le temps est clément, vous pourrez contempler le spectacle du soleil de minuit.

Prix/pers. : 80 €. Niveau de difficulté : facile.

**JOUR 10 - MERCREDI 29 JUILLET**

**TROMSO**

Tromsø est située au-delà du cercle polaire, au cœur de la petite île de Tromsøya.

**EN OPTION**

**Tromsø et balade en téléphérique au mont Storsteinen.** La ville de Tromsø, porte d'entrée de l'océan Arctique pour de nombreuses expéditions, a su préserver son charme d'antan. Petit tour de ville, puis visite du musée comportant un institut de recherche avec des sections de géologie, botanique, zoologie, archéologie et ethnographie. Visite ensuite de l'église Tromsø, plus connue sous le nom de « Cathédrale Arctique ». Érigé en 1965, ce chef-d'œuvre moderne de verre et de béton évoque un iceberg avec ces onze arches triangulaires. Elle abrite un immense et somptueux vitrail qui illumine son intérieur. Balade au mont Storsteinen par le téléphérique pour admirer une vue magnifique sur l'île de Tromsø et ses alentours.

Prix/pers. : 75 €. Niveau de difficulté : facile.

**OU**

**Tromsø et la Cathédrale Arctique.**

Tromsø est située sur une île boisée. Tour de ville panoramique et visite du musée polaire retraçant les principales expéditions, au temps des pionniers. Il est situé dans l'ancienne Maison des Douanes datant de 1830. Visite de la « Cathédrale Arctique », chef-d'œuvre moderne de verre et de béton qui évoque un iceberg avec ces onze arches triangulaires. Elle abrite un immense et somptueux vitrail qui illumine son intérieur.

Prix/pers. : 65 €. Niveau de difficulté : facile



Reine et son port de pêche

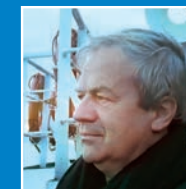
**JOUR 11 - JEUDI 30 JUILLET**

**TROMSO - PARIS**

Débarquement et transfert vers l'aéroport. Envol vers Paris.

**LES POINTS FORTS**

- La saison idéale pour découvrir le Spitzberg !
- Un itinéraire spectaculaire au fil de la Norvège : vous naviguerez de Trondheim vers l'archipel des Lofoten et le Spitzberg, paradis de la faune arctique.
- Vous découvrirez le mythique Cap Nord, où le soleil ne se couche jamais, la navigation dans la baie de la Madeleine et ses icebergs, mais aussi les maisons colorées typiques de la Norvège et la cathédrale Arctique de Tromsø.
- De passionnantes conférences proposées à bord par MICHEL CHANDEIGNE ET OLIVIER MIGNON\*. Michel Chandeigne donnera plusieurs conférences : la découverte du Spitzberg (1596) ; les baleines du Spitzberg (1610-1700) ; le Spitzberg dans la géopolitique mondiale ; le dérèglement climatique dans les régions polaires. Olivier Mignon donnera 4 conférences : l'archipel Svalbard ; la faune du Svalbard ; petite histoire de la Norvège ; dans le sillage des Vikings.
- Des animations, un spectacle musical différent chaque soir et une cuisine savoureuse.
- Un bateau à taille humaine de 500 passagers où confort et restauration de qualité sont au rendez-vous.
- Une équipe d'accompagnateurs francophones dont l'enthousiasme et la bonne humeur vous raviront.



Michel Chandeigne



Olivier Mignon

\* Saur cas de force majeure

**A NOTER**

- La navigation dans le grand nord, et au Spitzberg en particulier, présente plusieurs aspects aléatoires. La navigation est strictement soumise aux conditions météorologiques qui peuvent varier dans un laps de temps très court. Aussi, l'itinéraire peut être modifié en fonction de ces conditions. Des escales peuvent être inversées ou même supprimées. Seul le commandant sera à même de prendre les décisions adéquates permettant au final de garantir la croisière dans les meilleures conditions de sécurité possibles.
- Certaines excursions disposent d'un nombre limité de guides francophones ou ne disposent pas de guides francophones. Une traduction de qualité en français sera assurée pour garantir la francophonie de nos excursions.



Tromsø





# SPITZBERG CAP NORD

NORVÈGE 

CROISIÈRE PASSION

ET LES

# ILES LOFOTEN

DU 20 AU 30 JUILLET 2020

INDIQUEZ LE NOM DE VOTRE MAGAZINE

POUR RÉSERVER C'EST TRÈS SIMPLE



INFORMATIONS AU :

**01 41 33 59 59**

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 18H  
EN PRÉCISANT LE NOM DE VOTRE MAGAZINE



PAR COURRIER :

(en renvoyant le bulletin de pré-inscription dûment complété)  
Croisière Cap Nord, Spitzberg et les Iles Lofoten  
MONDADORI FRANCE - MD Voyages  
8 rue François Ory - 92543 Montrouge Cedex



PAR MAIL :

(en renvoyant le bulletin de pré-inscription dûment complété)  
[voyages@mondadori.fr](mailto:voyages@mondadori.fr)

**Mentions obligatoires :** Les renseignements qui vous sont demandés ont un caractère obligatoire pour répondre aux formalités de douane et police dans les ports et doivent nous être retournés dès réception. **Formalités pour les ressortissants français : Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité.**

## 1. PARTICIPANT(S) À LA CROISIÈRE

**ATTENTION :** les informations demandées ci-dessous doivent être celles qui figurent sur les documents d'identité qui vous serviront au voyage.  
**MERCI DE JOINDRE LA PHOTOCOPIE DE VOTRE PASSEPORT OU CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ À CE BULLETIN D'INSCRIPTION**

1<sup>ER</sup> PASSAGER

Mme.  Mlle.  M. Nom <sup>(1)</sup> : ..... Prénom : .....  
Né(e) le : 00 00 0000 à ..... Pays : ..... Nationalité : .....  
N° de passeport /CNI: ..... émis le : 00 00 0000 à : ..... expire le : 00 00 0000  
Adresse : .....  
Code postal : 00000 Ville : ..... Pays : .....  
Tél : 00 00 00 00 00 E-mail : .....

2<sup>ÈME</sup> PASSAGER

Mme.  Mlle.  M. Nom <sup>(1)</sup> : ..... Prénom : .....  
Né(e) le : 00 00 0000 à ..... Pays : ..... Nationalité : .....  
N° de passeport /CNI: ..... émis le : 00 00 0000 à : ..... expire le : 00 00 0000  
Adresse : .....  
Code postal : 00000 Ville : ..... Pays : .....  
Tél : 00 00 00 00 00 E-mail : .....

**IMPORTANT CONTACT D'URGENCE :** Personne ne participant pas au voyage à contacter en cas de problème :

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : 00 00 00 00 00

<sup>(1)</sup> nom figurant sur la pièce d'identité utilisée pendant le voyage. Conformément à la loi informatique et liberté du 06.01.1978 (art. 27) les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, et peuvent faire retirer leur nom et coordonnées du fichier, en faisant une demande écrite.

## 2. PRIX DE VOTRE CROISIÈRE

### VOTRE CABINE

TYPE DE CABINE	Pont	Catégorie	Prix/personne en cabine double	Nombre de pers.	Total à régler en euros
CABINE INTÉRIEURE STANDARD	Pacific, Atlantic	1	2 690 €	x =	€
CABINE INTÉRIEURE SUPÉRIEURE	Mediterranean, Navigators	2	2 995 €	x =	€
CABINE INTÉRIEURE INDIVIDUELLE	Mediterranean, Navigators, Promenade	2S	3 890 €	x =	€
CABINE INTÉRIEURE PREMIUM	Navigators	3	3 325 €	x =	€
CABINE EXTÉRIEURE STANDARD HUBLOT	Pacific	4	3 640 €	x =	€
CABINE EXTÉRIEURE SUPÉRIEURE HUBLOT	Atlantic	5	3 795 €	x =	€
JUNIOR SUITE HUBLOT	Pacific	6	3 960 €	x =	€
CABINE EXTÉRIEURE STANDARD SABORD	Mediterranean	7	4 120 €	x =	€
CABINE EXTÉRIEURE SUPÉRIEURE SABORD	Promenade, Navigators	8	4 275 €	x =	€
CABINE EXTÉRIEURE PREMIUM SABORD	Promenade	9	4 590 €	x =	€
JUNIOR SUITE SABORD	Mediterranean	10	5 540 €	x =	€
SUITE DELUXE BALCON	Navigators	11	6 800 €	x =	€
<b>SOUS-TOTAL 1</b>					€

*Supplément pour une cabine double à usage individuelle sur les catégories 2 à 8 : 60%, sur les catégories 9 à 11 : 80% (hors taxes aériennes et portuaires). Pas de possibilité d'usage individuelle sur la catégorie 1.*

### VOS EXCURSIONS OPTIONNELLES

GRAVDAL (ILES LOFOTEN)	Le village d'Å (journée entière, déjeuner inclus)	155 €	x =	€	
	L'île de Vestvågøy et le musée Viking	70 €	x =	€	
CAP NORD	Excursion Cap Nord	80 €	x =	€	
TROMSØ	Tromsø et balade en téléphérique au mont Storsteinen	75 €	x =	€	
	Tromsø et la Cathédrale Arctique	65 €	x =	€	
<b>SOUS-TOTAL 2</b>					€

### VOS ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

ASSISTANCE-RAPATRIEMENT	20 €	x =	€	
ASSURANCE MULTIRISQUES	4,5 % PAR DOSSIER		€	
ASSURANCE CARTE BANCAIRE HAUT DE GAMME	2,5 % PAR DOSSIER		€	
<b>SOUS-TOTAL 3</b>				€

<b>TOTAL</b> (Sous-total 1+2+3)	€
------------------------------------	---

### 3. MODE DE RÉGLEMENT

#### Afin de pouvoir confirmer et enregistrer votre réservation, nous vous demandons :

- de nous retourner ce document signé et complété,
- de verser un acompte à la réservation de 30% du montant total (si la réservation s'effectue à plus de 45 jours du départ), incluant le montant des assurances optionnelles.

Soit un acompte de ..... €       Chèque libellé à l'ordre de Rivage du Monde       Carte bancaire

#### Règlement du solde :

- Le solde est à régler au plus tard 30 jours avant le départ, soit avant le 03/06/2020.

70 % du montant total, soit ..... €       Chèque libellé à l'ordre de Rivages du Monde       Carte bancaire

#### ATTENTION :

- Tout règlement par chèque (à l'ordre de Rivages du Monde) devra être accompagné d'une photocopie de la carte d'identité du porteur du compte-chèques.
- Tout règlement intervenant à moins de 15 jours avant le départ devra être effectué par carte bancaire uniquement.

Les conditions générales de vente et le dépliant assurances sont disponibles sur demande ou téléchargeables sur le site :

<http://www.rivagesdumonde.fr/a-propos/conditions-generales-de-vente>

Pour confirmer la réservation, il est impératif de bien faire figurer toutes les informations pour effectuer le règlement et le débit de carte bancaire.

#### AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CARTE DE CRÉDIT

Je soussigné(e) M./Mme ..... ; autorise Rivages du Monde à débiter ma carte de crédit :

Visa/ Visa premier      Numéro de carte : o o o o o o o o o o o o o o  
 Eurocard Mastercard      Date d'expiration : o o / o o      Cryptogramme : o o o o

\_\_\_\_\_  
Votre signature (obligatoire) :

L'acompte à la réservation de 30 % du montant total, soit : ..... €  
+ le solde (70 %) soit un montant de ..... € 30 jours avant le départ

Je déclare m'être renseigné(e) sur les formalités administratives et sanitaires (notamment passeport, visa, vaccins) et précautions médicales me concernant et concernant les personnes qui m'accompagnent ainsi que sur les risques inhérents au voyage (notamment risques pays, conditions climatiques et météorologiques) sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) et déclare les assumer.

Je déclare en outre accepter les conditions générales de vente Rivages du Monde (conditions générales de transport, conditions d'assurance) et les conditions du voyage et les informations figurant sur notre brochure annuelle 2019-2020 ou sur notre site internet : <http://www.rivagesdumonde.fr/a-propos/conditions-generales-de-vente> et <http://www.rivagesdumonde.fr/a-propos/assurance-voyageurs>, dont j'ai dûment pris connaissance et que j'ai porté à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptés.

\_\_\_\_\_  
Votre signature  
(précédée de la mention «lu et approuvé») :

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les rapports entre RDM, le Vendeur, et le Voyageur sont régis par les articles R. 211-3 à R. 211-11 du Code du tourisme et le Contrat. Ces dispositions sont applicables dans le cadre d'un contrat de voyage à forfait, tel que défini par l'article L. 211-2 du Code du tourisme. Conformément aux dispositions des articles R. 211-5 et L. 211-9 du Code du tourisme, RDM se réserve expressément la possibilité d'apporter certaines modifications aux présentes Conditions Générales de Vente. Toute modification sera communiquée par écrit au Voyageur avant la conclusion du Contrat.

### 1. DEFINITIONS

Dans les présentes Conditions générales de vente, les expressions suivantes sont définies comme suit :

Le « Voyageur » désigne toute personne nommée au moment de la confirmation de la Réservation sur la facture. « RDM » désigne Rivages Du Monde SASU dont le siège social est sis 19, rue du Quatre-Septembre, 75002 - Paris, France, qui organise des croisières et les vend ou les propose à la vente, directement ou bien par l'intermédiaire du Vendeur. Le « Vendeur » désigne la personne physique ou morale qui a vendu directement la Croisière au Voyageur. La « Croisière » désigne le transport maritime ou fluvial, et éventuellement le transport aérien, et le séjour à bord d'un navire affrété par RDM et les Prestations, tels que décrits dans le programme correspondant et dans le Contrat entre le Vendeur et le Voyageur. L'« Offre de Croisière » désigne le descriptif de la Croisière indiqué sur les Brochures et/ou le site internet de RDM. Les « Prestations » désignent les transports, hébergements et activités expressément décrits dans le Contrat. Par « Réservation » on entend les mesures prises par le Voyageur pour conclure un contrat portant sur une Croisière avec le Vendeur. Le « Contrat » désigne le contrat conclu entre RDM et le Voyageur et l'ensemble des conditions et obligations de RDM et du Voyageur, telles que stipulées dans le devis, le contrat de voyage, les conditions de transport, les présentes CGV, le formulaire d'informations précontractuelles ainsi que dans toute documentation remise au Voyageur. Les « Conditions Générales de Vente » ou « CGV » désignent des stipulations applicables au Contrat. « Transporteur » désigne les sociétés de transport maritime, terrestre, fluvial ou aérien qui s'engagent à prendre en charge le déplacement du Voyageur.

### 2. CHAMP D'APPLICATION DES CGV

Les présentes CGV s'appliquent à toutes Offres de vente des Croisières proposées dans les Brochures et le site internet RDM. Les Offres de Croisières y figurant sont destinées exclusivement aux Voyageurs tels que définis à l'article 1 des CGV. Les CGV sont disponibles dans la Brochure et sur le site internet de RDM.

### 3. INFORMATION PREALABLE ET ACCEPTATION

L'obligation d'information préalable requise par les articles L. 211-8 et R. 211-4 du Code du tourisme, est assurée par la communication au Voyageur, sur un support durable, des présentes CGV, des caractéristiques de nos programmes au travers d'un devis, d'un formulaire, de nos brochures, programmes et site Internet, préalablement à la conclusion du Contrat.

La Réservation à une Croisière organisée par RDM, implique l'adhésion du Voyageur aux présentes CGV, ainsi qu'aux conditions de transport, faisant intégralement partie du Contrat, ainsi que l'acceptation sans réserve par le Voyageur de l'intégralité de leurs dispositions, sans préjudice de sa faculté de contestation. Le Voyageur effectuant la Réservation reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites ci-après, à savoir, avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle, et confirme que tous les Voyageurs indiqués dans le Contrat acceptent les présentes CGV et qu'elle a autorité pour accepter les présentes CGV au nom des Voyageurs mentionnés dans le Contrat.

### 4. TARIFS ET REDUCTIONS

Nos prix indiqués en Euros toutes taxes comprises et par personne. Ils s'entendent sur la base de l'occupation double d'une cabine. Le prix dû par le Voyageur est le montant TTC indiqué dans la Réservation. La validation de la Réservation constitue ainsi un engagement ferme de la part du Voyageur de contracter aux conditions applicables à la date de cette dernière. RDM peut réaliser des opérations commerciales limitées dans le temps sur certaines Croisières et proposer des tarifs différents de ceux constatés en brochure ou bien sur le site Internet de RDM. Ces offres promotionnelles ne sont pas rétroactives et ne pourront produire d'effet pour les Réservations déjà réalisées. Le Voyageur ayant déjà effectué sa Réservation ne pourra revendiquer le bénéfice des dites offres promotionnelles, aucune réclamation ni demande de remboursement ne sera prise en compte. Les prix sont calculés sur un certain nombre de nuitées qui ne correspond pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. La durée du séjour s'entend du jour de convocation jusqu'au jour de retour.

La Réservation d'un Voyageur seul dans une cabine double ou triple implique son acceptation préalable que lui soit demandé un supplément tarifaire d'occupation simple, dit « supplément individuel », en cas de non-remplissage de la cabine, dont le Voyageur est informé au plus tard 20 jours avant le départ. Toute modification ou annulation du fait du Voyageur, ou Réservation à moins de 20 jours avant le départ, se traduisant par l'occupation individuelle d'une cabine double ou triple entraîne le règlement du « supplément individuel » avant le départ selon les modalités propres à chaque Croisière. Sur l'ensemble des départs, RDM réserve 5% des cabines, dont elle dispose sur les navires qu'elle affrète, à un usage individuel.

RDM se réserve expressément le droit d'attribuer au Voyageur une cabine différente de celle prévue avant le départ, à la condition que la cabine de substitution soit de catégorie équivalente ou supérieure.

#### 4.1. Prestations incluses dans le prix

Les prix comprennent ainsi :

- La croisière en pension complète selon le programme ;
- L'hébergement en cabine double selon la catégorie choisie ;
- Les transports aériens sur vols réguliers en classe économique ou vols affrétés

et les taxes aériennes, si mentionnés ;

- L'hébergement dans un établissement hôtelier correspondant à la catégorie déterminée selon les normes locales, si mentionné ;
- Les taxes portuaires ;
- La prise en charge de l'acheminement du lieu de convocation jusqu'au navire ;
- Les visites et excursions expressément prévues dans le programme avec un guide ;
- Les activités et animations à bord ;
- Les services d'un Directeur de croisière francophone ;
- Les boissons mentionnées.

#### 4.2. Prestations non-incluses dans le prix

Les prix ne comprennent pas sauf mention contraire :

- Les transports aériens ou ferroviaires domestiques pour un départ de Province ;
- Les frais d'obtention de visa et les taxes de sortie d'un pays étranger ;
- Les excursions optionnelles et les repas et boissons autres que ceux mentionnés ;
- Les pourboires aux personnels de bord, aux guides et chauffeurs et les dépenses personnelles ;
- L'accès à certains équipements et/ou services payants tels les navires ;
- Le supplément individuel ;
- Les assurances voyage.

#### 4.3. Disponibilités

Les Offres de Croisière sont valables sous réserve de disponibilité. L'acceptation par le Voyageur d'une Offre de Croisière dont il convient de vérifier la disponibilité n'emporte pas offre ferme de RDM aux prix et conditions proposés dans la Réservation. Seule la confirmation par RDM de la disponibilité du Croisière emporte conclusion du Contrat de vente.

#### 4.4. Révision du prix

Les prix ont été établis sur la base de données économiques soumises à variation (cours des devises, taxes aéroportuaires, portuaires et coût du carburant) et dont la fluctuation est susceptible d'entraîner des modifications du montant de la Croisière.

Conformément aux dispositions des articles L. 211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, la variation, à la hausse comme à la baisse, des données économiques ayant servi de base pour le calcul du prix de nos croisières est intégralement répercutée sur le prix des Croisières selon les modalités suivantes :

- Coût du carburant : Les prix de vente sont révisés si la variation du coût du carburant, calculé sur la base des conditions tarifaires communiquées par les Transporteurs au 21/03/2019, est supérieure à 5%. Au 21/03/2019 le prix de la tonne de carburant est de 499 USD (indice BRENT).

- Cours des devises : Les taux de devises pour « Les Grands Fleuves du Monde 2019 et 2020 » et les « Croisières Maritimes 2019 et 2020 » sont garantis dès la Réservation et ne seront pas révisables.

- Taxes aériennes et portuaires et redevances : Le montant des taxes aériennes et portuaires est communiqué à titre indicatif et est celui connu au moment de l'élaboration des programmes de Croisières.

Toute variation sera intégralement répercutée sur le prix fixé au Contrat.

Le Voyageur est averti par lettre recommandée avec accusé de réception de toute modification significative du prix total de la Croisière, qui se traduirait par une augmentation de plus de 8%, et à la possibilité d'accepter ou de refuser la modification, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, dans un délai de 7 jours à compter de la réception ; l'absence de réponse du Voyageur vaudra acceptation de la modification par ce dernier. Aucune majoration du prix de la Croisière ne peut intervenir à moins de 20 jours de la date de départ.

#### 4.5. Modalités de règlement

Le paiement du prix peut être réalisé dans son intégralité lors de la Réservation, le Voyageur bénéficie alors d'un escompte (dit « Avantage + ») de 2% sur le montant de la Croisière, ou par le versement d'un acompte de 30% du montant de la Croisière au moment de la Réservation. Le paiement intégral du solde intervient au plus tard 30 jours avant le départ. En cas de non-respect du calendrier de paiement, RDM ou le Vendeur, se réserve le droit de constater l'annulation par le Voyageur et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des frais d'annulation prévus ci-dessous. Toute Réservation effectuée dans un délai de moins de 30 jours avant la date de départ implique le règlement intégral du montant de la Croisière. Le « Vente Flash » impliquent le paiement intégral du solde de la Croisière concernée au moment de la Réservation.

#### 5. MODIFICATION DU FAIT DU VOYAGEUR

Toute modification du dossier par le Voyageur doit être communiquée au Vendeur, par tout moyen permettant d'obtenir un avis de réception et entraîne 130 euros de frais de dossier supplémentaires minimum par personne, non remboursables, auxquels s'ajoutent les éventuels frais engagés suite à la modification. Aucune modification ne peut intervenir à moins de 30 jours du départ ou si le Contrat a déjà commencé à produire ses effets. Les billets déjà émis et les assurances voyages ne sont jamais remboursables. Une modification de la date de départ est considérée comme une annulation du fait du Voyageur et implique la perception de l'indemnité prévue par les présentes en cas d'annulation du fait du Voyageur.

#### 6. ANNULATION DU FAIT DU VOYAGEUR

En application de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le Voyageur est informé du fait qu'il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 221-5 dudit Code. Toutefois, le Voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais d'annulations selon les barèmes standards suivants :

- Plus de 120 jours avant le départ : 130 euros de frais de dossier par personne
- Entre 119 et 60 jours avant le départ : 10% du montant total des Prestations ;
- Entre 59 et 30 jours avant le départ : 30% du montant total des Prestations ;
- Entre 29 et 20 jours avant le départ : 50% du montant total des Prestations ;

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

- Entre 19 et 2 jours avant le départ : 80% du montant total des Prestations ;
  - Moins de 2 jours avant le départ : 100% du montant total des Prestations.
- Pour les Croisières en Patagonie, en Alaska, en Nouvelle-Zélande et Australie ainsi qu'aux Galapagos, les frais d'annulation sont calculés selon les modalités suivantes :
- Plus de 120 jours avant le départ : 10% du montant total des Prestations ;
  - Entre 119 et 60 jours avant le départ : 20% du montant total des Prestations ;
  - Entre 59 et 30 jours avant le départ : 30% du montant total des Prestations ;
  - Entre 29 et 20 jours avant le départ : 50% du montant total des Prestations ;
  - Entre 19 et 2 jours avant le départ : 80% du montant total des Prestations ;
  - Moins de 2 jours avant le départ : 100% du montant total des Prestations.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa, les billets de transports émis et les assurances voyages ne sont pas remboursables si la Prestation a été effectuée ou bien si le Contrat a commencé à produire ses effets. Les assurances ne sont jamais remboursables. En cas d'annulation, le Voyageur est tenu d'en informer le Vendeur, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. La date de réception, par RDM, de la notification de l'annulation sera la date retenue pour l'annulation et le calcul des frais d'annulation.

Le Voyageur ne peut prétendre à aucun remboursement s'il ne peut présenter le jour du départ les documents administratifs et/ou sanitaires de voyage exigés par les autorités françaises ou les autorités du ou des pays de destination, ou bien, s'il ne se présente pas le jour du départ aux lieux et heures mentionnés sur les documents de Croisière, sauf faute de RDM. Toute interruption de la Croisière et/ou toute Prestation non consommée du fait du Voyageur ne donne lieu à aucun remboursement. Dans le cas où le Voyageur organise son préacheminement par ses propres moyens, RDM ne peut être tenue responsable d'un retard de préacheminement, entraînant une non présentation du Voyageur, pour quelque raison que ce soit, y compris résultant de circonstances exceptionnelles et inévitables, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. RDM informe le Voyageur, avant la conclusion du Contrat, de l'existence de contrats d'assurances couvrant les conséquences de l'annulation et recommande vivement au Voyageur de souscrire à un contrat d'assurance annulation. Le Voyageur a la possibilité d'annuler sa Croisière sans frais avant le début du voyage si des circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent à proximité immédiate du lieu du séjour ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination, échappent au contrôle des parties et ont des conséquences importantes, avérées et objectives, sur l'exécution du Contrat ; l'appréciation de la survenance de ces circonstances reposera sur des éléments objectifs.

#### 7. ANNULATION DU FAIT DE RIVAGES DU MONDE

Si RDM se trouve en situation d'annuler une croisière, conformément à l'article R. 211-9 du Code du tourisme, une Croisière de substitution sera proposée au Voyageur par le Vendeur, par lettre recommandée avec accusé de réception et le Voyageur disposera d'un délai de 7 jours, à compter de la proposition, pour l'accepter ou bien la refuser. A défaut de réponse du Voyageur, ce dernier sera réputé avoir accepté la Croisière de substitution. En cas de refus dans le délai de 7 jours, suivant la proposition de modification, le Voyageur sera remboursé de l'ensemble des sommes déjà versées sous un délai de 14 jours. Si la proposition de substitution est acceptée aucune indemnité ne pourra être réclamée par le Voyageur, or éventuelle réduction de prix si la modification entraîne une baisse de qualité des Prestations.

Si l'annulation est imposée par des circonstances relevant de circonstances exceptionnelles et inévitables, du fait d'un tiers, de l'impossibilité de garantir la sécurité des Voyageurs, ou bien, si l'annulation intervient pour insuffisance du nombre de participants à 20 jours du départ et au-delà, le Voyageur ne pourra prétendre à aucune indemnité autre que le remboursement intégral des sommes déjà versées.

#### 8. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE

Le Voyageur, cédant, est tenu d'informer le Vendeur, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant la date de départ, en indiquant précisément le(s) nom(s) et adresse du/des cessionnaires et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer la Croisière. La cession du Contrat par le Voyageur, entrainera des frais de dossier d'un montant de 130 euros par personne. Les visas, l'obtention des visas, les éventuelles assurances voyage et les billets de transport aérien, dès lors qu'ils ont été émis au profit du Voyageur, ne sont ni cessibles ni remboursables. L'intégralité des frais supplémentaires résultant de la cession (émission des billets, frais liés aux modifications, etc.) sera répercutée sur le montant de la Croisière. Le Voyageur cédant et le bénéficiaire de la cession demeurent solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui seront communiqués par RDM.

#### 9. TRANSPORT AERIEN

Certains de nos programmes incluent le transport aérien, soit sur vols réguliers directs, ou avec escales, soit sur vols affrétés directs, ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, RDM recourt uniquement aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'Aviation Civile française. Il est de la responsabilité du Voyageur de se renseigner sur les objets interdits en soute et en cabine. Nos programmes sont élaborés sur la base des horaires communiqués par les Transporteurs au moment de l'impression de nos brochures. En raison des différentes contraintes ou modifications horaires imposées par les Transporteurs, la première et/ou la dernière journée peuvent se trouver écourtées ou allongées, par un départ matinal ou une arrivée tardive. Il est fortement recommandé aux Voyageurs de ne pas prévoir d'obligation professionnelle et/ou de durée de transit et/ou correspondance trop courte, le jour et la veille du départ ainsi que le jour d'arrivée et son lendemain. Des changements d'aéroport au départ de Paris peuvent également se produire (entre Roissy Charles De Gaulle et Orly). RDM ne saurait substituer sa responsabilité à celle des Transporteurs et être tenue responsable des frais éventuels occasionnés par des irrégularités ou



y compris les frais résultant de circonstances exceptionnelles et inévitables. Les titres de transport aérien émis et non utilisés par le Voyageur ne donnent lieu à aucun remboursement, pour la part de la Prestation non consommée, à l'exception des taxes aériennes dont l'exigibilité procède de l'embarquement effectif du Voyageur, sur demande écrite du Voyageur adressée à RDM (e-mail : [taxesaerienne@rivagesdumonde.fr](mailto:taxesaerienne@rivagesdumonde.fr)) et selon les modalités fixées par les Transporteurs aériens.

Le Voyageur a la possibilité de rejoindre le navire et d'en repartir par ses propres moyens, Croisière « Port-Port », en contrepartie d'une déduction forfaitaire sur le montant de la croisière. Le Voyageur dans cette situation doit impérativement se conformer aux lieux et horaires de convocation communiqués par RDM, tout retard ou non présentation du Voyageur ne donnera lieu à aucun remboursement ni dédommagement.

Les vols affrétés ne bénéficient d'aucune attribution de siège, certains Transporteurs ne proposent pas de service gratuit de restauration à bord et leurs horaires peuvent n'être connus que quelques jours avant le départ de la Croisière.

## 10. NAVIGATION

Les horaires des escales ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Le Commandant du navire est seul habilité à définir les conditions de la navigation et dispose de la faculté d'interrompre une croisière, d'en modifier l'itinéraire et les ports d'escale pour des raisons de force majeure, météorologiques (brouillard, tempête, insuffisance ou montée excessive du niveau des eaux, notamment) ou pour des exigences de sécurité des Voyageurs ou du navire. RDM attire l'attention du Voyageur sur les conditions imprévisibles de navigation en eaux polaires, dues notamment à la présence de glace pouvant perturber la navigation et à des conditions climatiques exceptionnelles. Dans ces divers cas, la navigation peut accuser des retards, le Commandant peut être amené à supprimer ou inverser une ou plusieurs escales prévues, ces mesures étant toujours prises dans le souci de préserver la sécurité des Voyageurs, RDM et le Transporteur ne sauraient être tenus responsables de ces désagréments. En revanche, RDM s'efforcera, si les conditions le permettent, d'élaborer un programme de substitution en employant si besoin un autre type de transport. Il peut arriver selon l'appontage du navire, près d'un quai ou d'un autre navire, que les hublots ou les sabords des cabines soient obstrués, sans que RDM ne puisse en être tenue responsable. Lors des escales prévues, les débarquements s'effectuent soit directement à quai par l'utilisation d'une passerelle, soit au moyen d'une chaloupe lorsque le navire est en rade.

## 11. ESCALES – EXCURSIONS

Les excursions optionnelles proposées dans nos programmes requièrent un nombre minimum de participants pour être réalisées. Les excursions pourront être annulées si ce nombre minimum de participants, tel qu'indiqué dans nos programmes et brochures, n'est pas atteint. Les excursions et escales peuvent également être modifiées ou annulées en cas de conditions météorologiques défavorables ayant des conséquences sur la navigation, en raison de la situation politique ou social du pays d'un port d'escale ou pour tout autre fait présentant un risque pour la sécurité des Voyageurs. Les excursions et escales peuvent être modifiées ou supprimées en raison de restrictions ou fermetures administratives prononcées par les autorités publiques compétentes à l'occasion, notamment, de fêtes, tant civiles que religieuses, de grèves et de manifestations. Les lieux de concerts et les artistes intervenants sur certaines de nos Croisières sont donnés à titre indicatif et peuvent être remplacés par des lieux ou artistes de qualité ou renommée équivalente. A l'occasion de certaines escales, les taxis et bus locaux n'étant pas autorisés à accéder aux quais, RDM ne peut garantir que les Voyageurs n'ayant pas réservé d'excursions puissent avoir accès à un moyen de transport leur permettant de quitter le quai et rejoindre la ville. Il appartient au Voyageur, lors des escales, de respecter les horaires limites de retour à bord. Un non embarquement résultant du non-respect de ces horaires ne donnera lieu à aucun remboursement ou dédommagement. Certaines excursions prévoient la découverte de la faune et de la flore locale et RDM attire le Voyageur sur le caractère aléatoire de leur observation.

## 12. APTITUDE AU VOYAGE - HANDICAP

Le Voyageur garantissant qu'il est autonome et apte à voyager, au regard du programme et de l'itinéraire de la Croisière envisagée, et que sa conduite ou son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres Voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales.

RDM et le Transporteur pourront lors de la Réservation, et s'ils l'estiment nécessaire, exiger la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou proposer une Croisière en remplacement. Compte tenu des difficultés inhérentes à certaines de nos Croisières, RDM attire l'attention des Voyageurs en situation de maladie ou handicap, physique ou psychique, sur leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre la Croisière. Tout Voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre la Croisière doit en informer le Vendeur et présenter un certificat médical au moment de la Réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de Réservation.

A défaut pour le Voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, RDM, le Commandant du navire et les Transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'embarquement dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et réglementations propres à la zone de navigation ou nécessiterait des soins que RDM ou le Transporteur ne seraient pas en mesure de fournir ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports, rendent l'embarquement ou le débarquement ou le transport du Voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres Voyageurs et membres d'équipages. Lorsqu'un Voyageur se voit refuser le droit à l'embarquement en raison de son incapacité à entreprendre la Croisière, ni RDM, le Transporteur, ou le Vendeur ne sont pas tenus responsables envers le Voyageur n'ayant pas rempli son obligation d'information.

En application du Règlement Européen n°1107/2006 du 05/07/2006, RDM fait ses meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité des navires aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engage à informer et conseiller le Voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le

Voyageur en fait la demande expresse lors de la Réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou d'un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical, devra être portée à la connaissance du Vendeur, au moment de la Réservation ou, si la maladie survient après la Réservation, au plus tard avant la date de départ. Le Voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les Voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout Voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée.

Certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatiques et, peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. RDM attire l'attention du Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

## 13. INTERVENANTS EXTERIEURS A BORD

Certains programmes de Croisière prévoient l'intervention à bord d'un ou plusieurs conférenciers, personnalités et artistes. Compte tenu des impératifs liés à la conception de nos programmes de Croisière il peut arriver que les intervenants extérieurs ne soient pas définitivement connus au jour de conclusion du Contrat. Si un intervenant extérieur est empêché de participer à la Croisière, en raison d'un cas de force majeure, RDM pourvoira au remplacement de cet intervenant en veillant à ce que cette substitution permette une qualité de prestation de niveau similaire, aucune indemnisation ne sera accordée.

## 14. VISUELS :

Les photographies présentées sur le site internet et/ou les brochures ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits, pour illustrer les voyages et navires présentés, donnent un aperçu aussi exact que possible des Prestations ou de la catégorie de cabine proposées, des variations peuvent intervenir, notamment en raison du changement de mobilier ou de rénovations éventuelles. Selon la conception des navires, la disposition des cabines et le mobilier dans une même catégorie peuvent différer. Le Voyageur ne peut prétendre à aucune réclamation de ce fait.

## 15. FORMALITES ADMINISTRATIVES

Les formalités administratives et sanitaires pour chacune des destinations proposées sont indiquées dans les programmes correspondant en fonction des pays visités et sont reproduites dans le Contrat. Ces formalités concernent uniquement les personnes de nationalité française. Les binationaux et ressortissants étrangers doivent consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination. Les formalités sanitaires relèvent de l'entière responsabilité du Voyageur. Il est de la responsabilité du Vendeur d'informer le Voyageur des formalités administratives à accomplir pour être en règle avec les autorités de chacun des pays où il fait escale. La détermination des formalités administratives relevant exclusivement des autorités étatiques de chaque pays, des modifications peuvent intervenir entre la date de la Réservation et le jour du départ. Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour communiquer par écrit au Voyageur toute modification des formalités à accomplir dès qu'elle sera portée à sa connaissance et recommande au Voyageur de nationalité française de consulter les sites suivants jusqu'au jour du départ : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voageurs> et <https://www.pasteur.fr/fr>. Nous vous conseillons également de vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>. Il appartient au Voyageur, accomplissant les formalités administratives par ses propres moyens, de respecter scrupuleusement les procédures d'obtention de ces formalités. Le Vendeur ne saurait être tenu responsable d'un refus et/ou défaut de délivrance par les autorités concernées, du fait d'un manquement du Voyageur à ses obligations, des documents administratifs indispensables à la Croisière.

Mineurs : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité, ou passeport, et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646\*01 à télécharger : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15646.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do).

## 16. ASSURANCE FACULTATIVE

Aucune assurance ni assistance rapatriement n'est incluse dans nos voyages et nous vous recommandons vivement de souscrire une des assurances facultatives suivantes : - Assistance et Rapatriement - Multirisques (annulation, bagages et interruption de séjour) - Multirisques Haute Contribution (voyages dont le montant est supérieur à 8000 euros par personne) - Assurance Complémentaire Carte Bancaire Haut de Gamme. Ces assurances facultatives vous seront proposées au moment de la Réservation et le contenu des garanties de ces assurances est disponible sur simple demande auprès de notre Service Réservation et consultable sur notre site Internet. Lorsque le Voyageur met en jeu sa garantie d'assurance, cela ne l'exonère pas du règlement de la facture correspondant aux frais d'annulation au Vendeur, avant prise en charge par la compagnie d'assurance ; la prise en charge par l'assureur intervenant sur présentation par le Voyageur de la facture acquittée du Vendeur. Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en oeuvre.

## 17. RESPONSABILITE CIVILE ET GARANTIE FINANCIERE

Les Croisières proposées par RDM, soumises à une responsabilité de plein droit à l'égard du Voyageur et tenue d'apporter une aide au Voyageur en difficulté, sont obligatoirement couvertes par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de HSCOX (Numéro de police : HARCPO087439 - 19, rue Louis le Grand - 75002 PARIS) pour un montant de garantie tout dommage confondu (corporels, matériels et immatériels) de 10.000.000 € par année d'assurance. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant des conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels seront limités à trois fois le prix total de la Croisière. RDM est également couverte par une garantie financière contre l'insolvabilité, souscrite auprès de Groupama-Assurances Crédit (Numéro de police : 40007113765 - 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris.

## 18. DONNEES NOMINATIVES

Les données personnelles recueillies par RDM (telles que nom, prénom, adresse postale et électronique, numéro de téléphone, date de naissance et préférences de voyages) sont utilisées pour la gestion des commandes des clients (réservation, facturation, gestion des impayés...), pour le traitement de leurs projets de voyages/devis, pour mieux les connaître et ainsi mieux les servir (analyses marketing, envoi d'offres adaptées, etc.). A défaut de fourniture de ces données nécessaire à l'exécution du Contrat, la demande ne pourra pas être traitée par RDM. Certaines des données à caractère personnel recueillies par RDM seront communiquées, traitées et conservées par des tiers : les partenaires technologiques, sous-traitants au sens de la réglementation, qui aident RDM à fournir ses prestations, ainsi que les fournisseurs des voyages réservés par le Voyageur (comme les compagnies aériennes, les aéroports, les hôtels, etc.). Certains de ces tiers peuvent être basés en dehors de l'espace économique européen (« EE »). RDM conserve les données à caractère personnel des clients pour répondre à ses obligations légales et d'audit, aussi longtemps que nécessaire et conformément à toute période de conservation requise par la loi.

Le Voyageur, sur justification de son identité, dispose d'un droit d'accès, d'opposition, d'effacement, et de rectification aux informations qui le concernent. Le Voyageur bénéficie également d'un droit à la portabilité de ses données personnelles qui lui offre la possibilité de récupérer une partie de ses données personnelles dans un format ouvert et lisible par machine. Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à RDM à l'adresse suivante : Rivages Du Monde – Service Protection des Données – 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris ou par courrier électronique à : [protection-dp@rivagesdumonde.fr](mailto:protection-dp@rivagesdumonde.fr).

Le client est en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL s'il estime que l'utilisation de ses données à caractère personnel ne respecte pas la réglementation en matière de protection des données ou lorsqu'il a des raisons de croire que ses informations personnelles sont ou ont été utilisées d'une manière qui n'est pas conforme à la loi. Pour plus d'informations sur la Politique, RDM invite le client à se rendre sur [www.rivagesdumonde.fr/politique-de-confidentialite](http://www.rivagesdumonde.fr/politique-de-confidentialite). Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

## 19. RECLAMATION

Le Voyageur qui constaterait lors de la Croisière une défaillance dans l'exécution du Contrat est tenu d'en informer sans retard notre représentant local, dans les meilleurs délais, afin de pouvoir éventuellement trouver une solution au problème posé. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du Voyageur. Toute réclamation portant sur l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat doit être communiquée par écrit au Vendeur, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé réception, dans le délai de 30 jours à partir de la date de retour accompagné des justificatifs. Lorsque RDM a la qualité de Vendeur les réclamations doivent être envoyées selon les modalités précédentes : (par mail : [relationsclients@rivagesdumonde.fr](mailto:relationsclients@rivagesdumonde.fr) ou par courrier : Relations Clientèle – Rivages du Monde – 19, rue du Quatre-Septembre 75002 Paris). L'étude de la réclamation portera uniquement sur les éléments contractuels du Contrat et aucune appréciation d'ordre subjectif ne sera prise en compte. En tout état de cause, RDM s'engage à tenter de remédier à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur de la ou des Prestations. Sous réserve des cas mentionnés ci-avant, si RDM ne remédie pas à la nonconformité dans le délai raisonnable fixé par le Voyageur ou s'y refuse ou qu'une solution immédiate est requise, le Voyageur peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires ou résilier la Croisière sans payer de frais de résiliation et demander lorsque cela perturbe considérablement l'exécution de la Croisière, le cas échéant, une réduction de prix et/ou réparation du préjudice subi si la non-conformité affecte de manière considérable une Prestation essentielle. Si la Croisière comprend le transport du Voyageur, RDM fournira également au Voyageur le rapatriement par un moyen de transport équivalent à celui inclus dans la Croisière, sans retard excessif et sans frais supplémentaires. Dans le cas où la Croisière ne comprendrait pas le transport, les frais de transport restent à la charge du Voyageur sans préjudice de son droit à obtenir réparation. En tout état de cause, dans le cas où RDM ne pourrait remédier à la non-conformité, le Voyageur sera en droit d'obtenir un dédommagement proportionné au préjudice subi. Ce droit à indemnisation est toutefois exclu lorsque la non-conformité est :

- imputable au Client ou imputable à un tiers non prestataire et revêt un caractère imprévisible ou inévitable ; ou due à des circonstances exceptionnelles et inévitables. Rivages du Monde ne pourra en aucune manière être responsable, de toute excursion, visite ou autre effectuée par un prestataire choisi directement par le Voyageur sans aucun recours au représentant local de RDM ; et dans le cas où le Voyageur organise son préacheminement par ses propres moyens entraînant une non présentation du Voyageur, pour quelque raison que ce soit, y compris résultant de circonstances exceptionnelles et inévitables, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

## 20. REGLEMENT DES LITIGES

Après avoir saisi le service Relations Clientèle du Vendeur et à défaut d'une réponse satisfaisante dans le délai de 60 jours le Voyageur peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel). Si la vente s'effectue en ligne, le Voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

## 21. LOI APPLICABLE

Le présent Contrat est régi par la loi française dans le respect des normes applicables en matière de protection des droits du consommateur, des dispositions du Code du Tourisme ainsi qu'au regard des Règlements et Conventions applicables.

## 22. JURIDICTION COMPETENTE

En l'absence de résolution amiable, le litige sera soumis aux juridictions territorialement compétentes, à savoir le lieu où demeure le défendeur ou celui du lieu où demeure le Voyageur au moment de la conclusion du Contrat ou la juridiction du lieu de la livraison effective de la chose.